

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 AVRIL 2018**  
**COMPTE RENDU**

**A. APPEL**

**B. APPROBATION DU PROCES VERBAL**

1. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 Mars 2018.

**C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

2. **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS.

**D. FINANCES**

3. **COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

4. **COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'eau dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### **5. COMPTE DE GESTION 2017- BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### **6. COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des pompes funèbres dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### **7. COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### **8. COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LEVANT DE LA GRAVETTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget lotissement levant de la gravette dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### **9. COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA COME**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget lotissement de la come dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### **10. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget Principal de la Commune.**

#### **11. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget annexe du service de l'eau.**

#### **12. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget annexe du service de l'assainissement.**

#### **13. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget annexe des pompes funèbres municipales.**

**14. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quittera la séance et le Conseil Municipal siégera sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget annexe panneaux photovoltaïques.**

**15. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LEVANT DE LA GRAVETTE**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget annexe lotissement levant de la gravette.**

**16. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA COME**

Monsieur le Maire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Fabien VAZQUEZ, Adjoint au Maire), quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au Budget annexe lotissement de la come.**

**17. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.**

**18. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.**

**19. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTATS D'EXPLOITATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2017.**

**20. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES – AFFECTATION DU RESULTATS D'EXPLOITATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2017.**

**21. BUDGET ANNEXE DU PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – AFFECTATION DU RESULTATS D'EXPLOITATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, AFFECTER au Budget pour 2018 le résultat d'exploitation de l'exercice 2017.**

**22. CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LEVANT DE LA GRAVETTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE la clôture du budget annexe lotissement communal dit « levant de la gravette », ET DECIDE DE TRANSFERER le résultat de clôture du budget annexe lotissement communal dit « levant de la gravette » au budget principal de la commune.**

**23. CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA COME**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE la clôture du budget annexe lotissement communal dit « la come » et DECIDE DE TRANSFERER le résultat de clôture du budget annexe lotissement communal dit « la come » au budget principal de la commune.**

#### **24. CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ROBINEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE la clôture du budget annexe lotissement communal dit « robineau » et DECIDE DE TRANSFERER le résultat de clôture du budget annexe lotissement communal dit « robineau » au budget principal de la commune.

#### **25. IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, DECIDE D'APPLIQUER pour 2018, les taux suivants :

|                              | Taux Exercice précédent                                      | Taux proposé Exercice 2018 | Bases prévisionnelles | Produits prévisionnels |
|------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|------------------------|
| Taxe d'Habitation            | 17,16 %  | 17,16 %                    | 9 486 000             | 1 627 798              |
| Taxe sur le Foncier Bâti     | 39,44 %  | 39,44 %                    | 7 216 000             | 2 845 990              |
| Taxe sur le Foncier non Bâti | 129,89 %   | 129,89 %                   | 201 100               | 261 209                |
| C.E.T.                       | Compétence Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine |                            |                       |                        |
| <b>TOTAL</b>                 |  |                            |                       | <b>4 734 997</b>       |

#### **26. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018 relatif au Budget Principal de la Commune, et ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

#### **27. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - autorisations de programme et crédits de paiement**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, SE PRONONCE favorablement sur la révision des autorisations de programme/crédits de paiement tels que présentés en séance.

#### **28. BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Exercice 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE ABSOLUE par 22 voix pour et 2 abstentions dont Mme DUCARROUGE et Mme MINVIELLE-REA ayant donné procuration à Mme DUCARROUGE, DECIDE D'ATTRIBUER les subventions annuelles aux associations telles que présentées en séance et DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.

#### **29. BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE - Conventions**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE les conventions qui lui sont présentées, à signer avec l'Association Comité des Fêtes, l'Association Centre Social Multipartenarial du Secteur de l'Isle Jourdain et l'USL Rugby ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents.

#### **30. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018, relatif au budget annexe du Service de l'Eau, ET ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

#### **31. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018, relatif au budget annexe du service de l'assainissement, ET ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

### **32. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES - BUDGET PRIMITIF 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018, relatif au budget annexe du service des pompes funèbres municipales, ET ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

### **33. BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - BUDGET PRIMITIF 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018, relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques, ET ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

### **34. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

#### **FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES EXTERIEURES DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UNE DEROGATION POUR FREQUENTER LES ECOLES PUBLIQUES DE L'ISLE JOURDAIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, FIXE la contribution financière à la somme de 1.617,00 Euros par élève de l'école maternelle et de 800,00 Euros pour un élève de l'école élémentaire, pour l'année scolaire 2017-2018, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, et CHARGE Monsieur le Maire à assurer l'application de cette contribution financière auprès des communes concernées.

### **35. ECOLE PRIVEE LE CLOS FLEURI - Participation Frais de Fonctionnement**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, PREND acte du montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Clos Fleuri, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les conditions financières et administratives et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

### **36. COLLEGIALE MARTIN – DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE FINANCEMENT – DIAGNOSTIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement s'élevant à la somme de 19 950 €, SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

### **37. EFFACEMENT DE DETTES SUITE A DECISIONS DES TRIBUNAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés en séance ET IMPUTE ces dépenses au compte 6542 « créances éteintes », des budgets concernés.

### **38. OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – Marché de nuit**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, APPLIQUE le tarif précité, 5 €/ml, et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'application de cette tarification.

|                               |
|-------------------------------|
| <b>E. RESSOURCES HUMAINES</b> |
|-------------------------------|

### **39. TABLEAU DES EMPLOIS – Modification**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux, et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2018 aux chapitres concernés.

**A. AFFAIRES GENERALES****40. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MANIFESTATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, DESIGNNE les membres de la Commission d'attribution des manifestations ainsi qu'il suit :**

**Madame Angèle THULLIEZ**

**Monsieur Patrick DUBOSC**

**Madame Claire NICOLAS**

**Monsieur Yannick NINARD**

**Monsieur Bernard TANCOGNE**

**Monsieur Jean-Marc VERDIE**

**Madame Denise TOUZET**

**L'élu référent du domaine de chaque manifestation**

**Un conseiller municipal représentant l'opposition pour la réunion plénière**

Le 11 avril 2018

LE MAIRE - Francis IDRAC

